



COMPTE RENDU REUNION THEMATIQUE
« KITE SURF et NATURA 2000 »
21 janvier 2004
SITE n° 27 Massif dunaire Gâvres - Quiberon et zones humides associées

Objet de cette réunion

Réaliser un point :

- sur l'activité Kite surf avec les représentants des clubs et d'utilisateurs
- sur les données environnementales en petite mer de Gâvres
- avec les communes concernées.

Présents

Monsieur LASNE	DIREN Bretagne
Madame BEAUCHET	Adjointe Plouhinec
Monsieur CHENAULT	Maire Adjoint de Gâvres
Madame FAVREAU	Cap l'Orient
Madame CHAPELAIN	Mairie de Port Louis
Monsieur CANO	Ecole de Kite « Passion Kite », Erdeven
Monsieur LE FEE	Adhérent association Kite
Monsieur ROMAIN	Président ABS Kitesurf
Monsieur BOLAY	Directeur activités nautiques Pays de Lorient
Monsieur MELLOU	Responsable Centre Nautique de Port Louis
Madame RIO	Bretagne Vivante / SEPNB
Monsieur ESVAN	Bretagne Vivante / SEPNB
Madame GOBAILLE	Maison de l'île Kerner
Monsieur DERIAN	GOB
Monsieur MAHEO	CSRPN/ Bretagne

Absents excusés : Mairie de Riantec

Cadre de cette réunion : elle s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs NATURA 2000 sur le site Gâvres - Quiberon.

Il existe un groupe de travail NATURA 2000 « Petite Mer de Gâvres » composé de chaque acteur et usager, identifié, ayant compétence et légitimité sur la Petite Mer de Gâvres. Au sein de ce groupe de travail, le diagnostic du secteur a été fait, les grands objectifs de gestion ont été définis.

Une présentation de l'étude oiseaux y a été réalisée le 10 décembre 2003. L'activité kite surf y a alors été abordée mais, à cette date, aucun représentant de cette activité n'était réellement connu.

Depuis, une première réunion d'information sur ce sport s'est déroulée en mairie d'Erdeven le 9 janvier 2004 (organisée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports). Les diverses structures liées au kite surf existantes ont alors pu être identifiées.

Il semblait alors très important d'associer ces acteurs à la mise en place de NATURA 2000. La réunion de ce jour a donc été organisée au plus vite.

En début de réunion, il est présenté le périmètre Zone de Protection Spéciale (ou ZPS, qui découle de la Directive Oiseaux de 1979) sur le fond de la Petite Mer de Gâvres. Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, des mesures de conservation des espèces d'oiseaux

présentes sur une ZPS doivent être définies. Le kite surf a été noté comme activité créant un dérangement de l'avifaune (envol des oiseaux).

◆ REUNION DU 9 JANVIER 2004

Présentation de l'activité kite surf par la fédération Française de Vol Libre et par les représentants de clubs et d'association (Erdeven et Plouharnel).

Les aspects sécurité de cette activité ont été abordés (notamment au moment du décollage et de l'atterrissage des ailes : nécessité d'espace). Il a été proposé, lors de cette réunion, que les communes mettent en place des zones balisées (par des fanions par exemple) sur les plages sur lesquelles l'activité kite surf peut se dérouler (aspects réglementaires de cette activité).

La problématique environnementale a aussi été abordée : il a alors été dit que l'activité kite surf, sur certains secteurs, dont la Petite Mer de Gâvres, était source de dérangement pour l'avifaune (l'aile étant prise pour un rapace par les oiseaux). Il a alors été évoqué la mise en place d'une interdiction de cette activité sur la ZPS en Petite Mer de Gâvres.

Les conclusions de cette réunion ont été apportées par Monsieur Seillier (Direction Départementale des Affaires Maritimes) : avant toute prise de mesures il est nécessaire de confronter et de juxtaposer les objectifs de chacun

- 1- Déterminer les spots les plus importants de pratique du kite surf
- 2- Déterminer les pratiques, périodes...
- 3- Prendre en compte les aspects sécurité (vis-à-vis des autres usagers notamment)
- 4- Déterminer les secteurs sensibles d'un point de vue de l'environnement
- 5- Croiser ces données et définir alors des règles

Ce compte rendu fait, dans un premier temps, part des échanges sur ces divers points, lors de la réunion de ce jour. En fin de compte rendu, une synthèse est présentée ainsi qu'une carte.

◆ DESCRIPTION DE L'ACTIVITE KITE SURF EN PETITE MER DE GAVRES

⇒ **Activité actuelle (majoritairement des particuliers)**

10 - 20 pratiquants qui naviguent en Petite mer de Gâvres.

Pratique à marée haute (marée basse : impraticable)

Nombre de pratiquants l'année prochaine difficile à estimer. Il est difficile de dire, à l'heure actuelle, si l'activité kite surf va fortement augmenter dans les années à venir.

Les vents de terre sont dangereux, pour une pratique côté océan, car ils emmènent les pratiquants au large.

La Petite Mer de Gâvres offre un spot sécurisé pour la pratique du kite surf : si le pratiquant est emporté par sa voile, il ne croquera pas d'obstacles, il ne peut pas se retrouver sur la route. De plus du bord de la route au fond de la Petite Mer de Gâvres, les pratiquants ont pied.

La pratique se déroule de : 2 h avant la marée haute à 2 h après la marée haute, soit donc 4 h de pratique par jour.

De juin à septembre, la pratique est rare en Petite Mer de Gâvres (actuellement).

Monsieur Romain : n'enseigne pas sur la Petite Mer de Gâvres, enseigne côté plage l'été.

Au milieu du tombolo, il n'y a personne sur la plage (pas de problèmes de sécurité), à marée basse, la plage est grande et les vagues ne sont pas grosses.

Dans les écoles, la pratique se fait 2h30 avant et 2h30 après la marée basse.

⇒ **Centre nautique de Port Louis**

Monsieur Mellou : le centre nautique de Port Louis souhaite développer l'activité Kite surf en Petite Mer de Gâvres.

Le produit proposé serait d'emmener les stagiaires en zodiac sur le fond de la Petite Mer. Le départ en fond de Petite Mer permet d'arriver tranquillement sur la berge voisine.

La pratique du kite surf en baie de Locmalo est dangereuse de part la présence de mouillages.

La dérive se fait de toute façon vers le fond de la petite Mer.

Un départ de Riantec est envisageable par vent de travers (orientation Ouest du vent). Mais pour les personnes extérieures, elles doivent faire un grand tour pour arriver à Riantec.
La zone la plus sécuritaire correspond au fond de la Petite Mer de Gâvres (un des spots les plus sécuritaires au niveau français) car on a toujours pieds, même à marée haute.

Madame Beauchet : si on crée un produit au sein d'une école de voile, on va créer un besoin donc augmenter le nombre de pratiquants en Petite Mer de Gâvres.

Monsieur Mellou : Le kite surf est une activité à risque, un encadrement est nécessaire. S'il y a plus d'écoles qu'actuellement, ceci ne veut pas dire qu'il y aura forcément plus de pratiquants de loisir.

Monsieur Bolay : un début de réglementation se met en place quant à la pratique du kite surf . Ce sport est « dévoreur » d'espace (par rapport à la planche à voile par exemple). Mais il ne faut pas du coup l'interdire sur les lieux sympas.

La pratique en mer est réservée à des pratiquants expérimentés.

Monsieur Mellou : Dès qu'il y a du vent, une houle se forme, il est alors difficile de tenir sur la planche. La Petite mer de Gâvres peut être considéré comme une sorte de lac, avec donc un plan d'eau plat.

Les sauts réalisés par certains kitiers sur les vagues correspondent à une pratique extrême.

◆ MISE EN PLACE DE ZONES SECURISEES POUR LA PRATIQUE DU KITE SURF SUR LES PLAGES

Monsieur Lasne : La DDE maritime est prête à envisager des concessions sur les plages (Autorisation d'Occupation Temporaire) afin que les communes aient des espaces réservés pour le Kite surf, avec un balisage de la zone réservée.

Cette activité est prise en compte et peut exister.

Sur 25 kms de côte, côté océan, aucun problème environnemental n'a été décelé.

Monsieur Le Fee : si des zones de pratique de Kite surf sont mise en place sur Erdeven et Plouharnel, qu'en est-il-entre Gâvres et Etel ? Seront-elles mises en place dès cet été ?

Madame Beauchet : il y a 9 kms de plage sur Plouhinec, 2 plages sont surveillées (Magouëro et Kervégan), il reste donc de l'espace qui veut être utilisé pour le kite surf.

Monsieur Lasne : il est possible que les zones délimitant le kite surf sur les plages soient mises en place rapidement.

◆ DEGRADATIONS DES MILIEUX NATURELS (PIETINEMENT) - STATIONNEMENTS SAUVAGES

Outre le problème évoqué de dérangement de l'avifaune en fond de Petite Mer de Gâvres, il existe aussi un problème de stationnement. En effet, les pratiquants stationnent le long du tombolo (cf carte à la fin du compte rendu) à l'endroit le plus étroit donc le plus fragile. Ils traversent la dune et le schorre (partie haute de la vasière) pour atteindre la Petite Mer. Ils créent donc un chemin au sein des milieux naturels (piétinement) et favorisent ainsi l'érosion sur ce secteur. On observa donc une dégradation des milieux naturels.

Madame Beauchet : le stationnement est actuellement totalement interdit, tout le long du tombolo, toute l'année. Actuellement des réunions ont lieu en Sous Préfecture afin de discuter du stationnement le long du tombolo de Gâvres.

Il existait, il y a quelques années, une police au Gerbam, les véhicules stationnés le long du tombolo étaient verbalisés. Cette police n'existe plus, l'interdiction de stationnement, par contre, existe toujours mais peu de gens la respecte.

Il existe un parking côté Plouhinec à l'entrée du tombolo (le Linès qui doit être réaménagé dans le cadre de l'Opération Grand Site et qui comptera 170 places), et un à l'entrée de Gâvres (200 places).

L'itinéraire cyclable, prévu dans l'Opération Grand Site, passera au nord de la Départementale côté Petite Mer, empêchant tout stationnement.

Monsieur Le Fee : il semble paradoxal d'afficher une interdiction de stationnement alors qu'aucun parking de substitution n'est prévu. Où va-t-on se garer ?

Madame Beauchet : Le stationnement est actuellement interdit. On compte environ 1 millier de stationnements illégaux.

Monsieur Chenault : il existe un arrêté préfectoral interdisant le stationnement des 2 côtés du tombolo. Mais il n'y a pas d'application de cette interdiction.

Monsieur Mahéo : il y a une sorte de flou, la verbalisation des véhicules stationnés relève de la gendarmerie maritime, de la gendarmerie nationale ?

Monsieur Lasne : il n'y a pas que la Petite Mer de Gâvres pour faire du kite surf en toute sécurité. Côté océan, il existe des parkings et des accès aménagés aux plages.

◆ RICHESSE AVIFAUNISTIQUE EN PETITE MER DE GAVRES

Monsieur Chenault : a vu 2 kites évolués en Petite Mer de Gâvres et les bernaches sont restées impassibles (pas d'envol).

Monsieur Derian : à marée haute les bernaches se disposent en sorte de croissant au fond de la Petite Mer de Gâvres, quand un kiter arrive, elles se poussent où elles peuvent plus vers le fond, sous forme d'1 ou 2 paquets (au lieu d'un croissant). Au final, elles s'envolent et partent en mer sur un reposoir alternatif. Certaines bernaches se cachent derrière l'île de Kerner, mais il n'y a pas suffisamment de place pour qu'elles s'y mettent toutes.

Pour un coefficient de 70 -80, en fond de Petite Mer de Gâvres, des bancs de vase sont à découvert et les oiseaux stationnent dessus. La présence d'une seule personne à proximité peut stériliser le reposoir pour le reste de la marée.

Monsieur Le Fee : souhaite savoir si la pratique du kite surf a fait baisser les effectifs.

Monsieur Derian : le kite surf est une pratique visible depuis pu (98 - 99) en petite Mer de Gâvres. Pour le moment, on observe les fluctuations habituelles sur ces 3 ans.

Monsieur Lasne : on n'a pas assez de recul par rapport à cette activité.

Monsieur Mahéo : présente un bilan de la diversité avifaunistique (des extraits de l'étude à laquelle il a participé sont joints à ce compte rendu)

Pour que des oiseaux restent sur un secteur bien précis, ils doivent trouver et de la nourriture (à titre d'exemple, les bernaches broutent les feuilles de zostères naines en Petite Mer de Gâvres) et un endroit pour se reposer (souvent à proximité sur le plan d'eau).

Toutes les espèces d'oiseaux ont ces deux exigences qui doivent être remplies afin d'avoir un stationnement stable dans le temps (année après année).

Rade de Lorient : considéré comme un système fonctionnel avec des déplacements en fonction des marées.

Pour les bernaches, les limicoles, la quasi-totalité des effectifs stationne dans le fond de la Petite Mer de Gâvres (à l'échelle de la rade de Lorient).

Bernaches : menacées d'extinction dans le monde, espèce protégée non chassée.

La France accueille la moitié des effectifs mondiaux de bernaches.

Les Etats membres ont approuvé la mise en place de critères seuils : critère du 1% Ramsar. Ces critères ont été repris par la Commission Européenne afin de mesurer l'intérêt des sites fréquentés par les oiseaux.

A l'échelle mondiale : 200 000 bernaches, 1% = 2000 oiseaux

En France 100 000 bernaches, 1% = 1000 oiseaux.

En Petite Mer de Gâvres, les pics atteignent 2000 oiseaux. Ce site est donc d'importance nationale et régulièrement internationale pour cette espèce.

Petits échassiers : bécasseau...

A marée basse, les oiseaux fréquentent la vase.

Grand gravelot : 800 à 900 individus en petite Mer de Gâvres.

Le seuil de 1 % est de 700, la Petite mer de Gâvres est donc d'importance internationale

Bécasseau variable, Pluvier argenté : valeur nationale de la Petite Mer de Gâvres.

Présence de tadornes, aigrettes, hérons, Courlis, Chevalier gambette...

Canard siffleur : lorsqu'un kite surf est présent, il s'envole et on ne le revoit pas.

Il n'est plus présent en petite Mer de Gâvres (broute aussi les feuilles de zostères). On note une diminution générale en France. Le phénomène de désertion a été accéléré en Petite Mer de Gâvres, diverses causes ont été avancées mais n'ont pas été clairement identifiées.

La France a dû désigner des Zones de Protection Spéciales (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ces sites répondent à des critères quantitatifs et de rareté. Le fond de la Petite Mer de Gâvres répond à ces critères, il y a eu notification à l'Union Européenne du périmètre ZPS. La France, de part cette désignation, s'engage à maintenir une capacité d'accueil hivernante et migratrice (avec maintien aussi d'une nourriture en quantité suffisante).

Lors de la notification, les communes ont été peu averties, aucune mesure concrète de gestion n'a alors été établie.

Sur ces ensembles fonctionnels, on note un fort développement d'activités (plaisance, zone de mouillage, pêche à pieds...). Les dernières zones accessibles aux oiseaux sont limitées, ils n'ont plus de solutions alternatives. Si le fond de la petite Mer de Gâvres n'est plus aussi attractif, il n'y aura plus d'oiseaux car les zones alentours sont saturées, il n'existe pas d'autres places pour les oiseaux.

Monsieur Le Fee : souhaite savoir à quelle période les oiseaux sont présents ?

Monsieur Mahéo :

Bernaches : d'octobre à mars

Petis échassiers : escale migratoire post nuptiale

Dès le mois d'août pour le grand Gravelot et le Gravelot à collier interrompu

D'août à mars pour les hivernants limicoles

◆ IMPACT DU KITE SURF SUR LES STATIONNEMENTS D'OISEAUX

Monsieur Bolay : Quel est le réel impact de 20 kites ? A sa connaissance, il n'existe aucune étude sur ce sujet or il est indispensable de connaître ces impacts.

Monsieur Chenault : il faudrait interdire toute activité sur le fond de la Petite Mer de Gâvres dont la chasse.

Monsieur Bolay : se demande si les tirs du Gerbam ne sont pas plus dérangeants que les kite surf.

Monsieur Derian : le bruit ne fait pas fuir les oiseaux, ils s'habituent.

Monsieur Lasne : l'aile du kite surf est prise pour un rapace par les oiseaux. Cela a été observé sur plusieurs endroits. En baie de Goulven, les voiles ont effrayé les oiseaux et on a constaté une stérilisation de toute la baie de Goulven.

Madame Beauchet : on parle de quelques kite surfs et du développement d'une école, c'est ce dernier point qui, selon elle, pose problème. NATURA 2000 gère les activités existantes, or là c'est comme si une nouvelle activité se mettait en place. C'est une autre échelle.

Monsieur Le Fee : si les effectifs de bernaches diminuaient fortement, il serait prêt à arrêter le kite surf en Petite mer de Gâvres.

Monsieur Lasne : On n'a pas suffisamment de recul encore sur ce site. Si on observe une forte diminution des effectifs, il sera alors trop tard, ceci voudra dire que les bernaches ne trouvent plus un milieu accueillant et ne reviendront jamais en petite mer de Gâvres. Il ne faut pas réagir trop tard, il est nécessaire d'anticiper.

Lorsqu'un ensemble de facteurs s'additionnent, les lieux ne sont plus accueillants, les oiseaux partent ailleurs, s'ils trouvent de la place.

Le fond de la Petite Mer de Gâvres est un haut lieu d'accueil des oiseaux d'eau.

Des indices et des observations rigoureuses permettent de montrer que les oiseaux s'envolent quand les kite surfs sont présents.

S'il fallait mener une étude afin de démontrer que le kite surf est réellement une activité perturbatrice, de nombreuses années seraient nécessaires et les oiseaux ne seraient alors certainement plus là.

Si l'on légitime la pratique du Kite surf, une nouvelle activité peut apparaître.

Monsieur Mahéo : dans le Golfe du Morbihan, on a constaté un cumul d'activités qui a entraîné un déclin de certaines espèces. Des zones de quiétude ont alors été créées mais on n'observe pas encore une inversion de tendance. Si on doit attendre une diminution significative des effectifs pour interdire, il sera trop tard.

Monsieur Bolay : propose de regarder ce qu'il est possible de faire, il n'est, en effet, pas raisonnable d'imaginer une interdiction toute l'année.

Monsieur Lasne : l'interdiction d'août à mars de Linès à la pointe de Kersahu

Monsieur Mahéo : la pratique du kite surf pourrait être envisageable d'avril à juillet.

Monsieur Romain : à cette période, les vents d'Ouest, Nord Ouest entrent en petite Mer de Gâvres, il se forme alors du clapot, la pratique est donc difficile.

Monsieur Mellou : il ne faut pas oublier l'aspect économique du développement de cette activité, également génératrice d'emplois. Le Kite surf est pratiqué à marée haute et le char à voile à marée basse au sein du club.

◆ SYNTHÈSE

CF CARTE CI APRES

⇒ PRATIQUE DU KITE SURF

Pour les pratiquants de Kite surf (pratique actuelle)

- 10 à 20 pratiquants en petite Mer de Gâvres
- Petite mer de Gâvres = spot très sécurisé à marée haute (les pratiquants ont toujours pied)
- Le fond de la Petite Mer de Gâvres est le secteur le plus prisé et le plus adapté à la pratique de ce sport (notamment pour les débutants). La Petite Mer de Gâvres est une sorte de « lac », pas de houle, de vagues.
- Présence de particuliers essentiellement, les clubs ne pratiquent que très peu sur la Petite Mer de Gâvres (d'autres spots existent)
- Peu de pratique de juin à septembre sur la Petite Mer de Gâvres
- 4 h de pratique possible par jour
- Pratique à marée basse possible côté océan le long du tombolo
- Stationnement le long du tombolo
- Pratique difficile en baie de Locmalo : présence de mouillages et accès plus difficile (pas d'accès actuellement au Sud de la Petite Mer : terrains militaires)

Dans les années à venir

- Volonté du club nautique de Port Louis de développer un produit Kite surf en petite Mer de Gâvres : accès des stagiaires au fond avec un zodiac.
- Spot recherché : pour les mêmes caractéristiques que ci-dessus.
- Aspects économiques à prendre en compte : retombées économiques
- Difficile d'évaluer, actuellement, le nombre de pratiquants dans les années à venir.

⇒ ASPECTS SECURITE

- Impératif de mettre en place sur les communes de Gâvres à Plouharnel des périmètres réservés au kite surf sur les plages (avec balisage de la zone) de manière à proposer aux pratiquants des spots « sécurisés » (vis-à-vis des autres usagers de la plage)
- Voir avec les Affaires Maritimes et la DDE maritime les questions de mouillage en baie de Locmalo

⇒ **DONNEES ENVIRONNEMENTALES**

Problèmes de stationnement des pratiquants : piétinement de la dune , du schorre, création de zones sensibles à l'érosion sur la partie la plus mince du tombolo pouvant entraîner un risque de rupture (le stationnement est interdit tout le long du tombolo par arrêté préfectoral, non respecté)

Forte richesse avifaunistique, présence d'une ZPS en fond de Petite Mer de Gâvres.

- Valeur nationale voire internationale pour la bernache
- Grand gravelot : valeur internationale
- Bécasseau variable, Pluvier argenté : valeur nationale de la Petite Mer de Gâvres.
- Présence d'une grande diversité : tadornes, aigrettes, hérons, Courlis, Chevalier gambette...
- Les dernières zones accessibles aux oiseaux sont limitées, ils n'ont plus de solutions alternatives. Si le fond de la petite Mer de Gâvres n'est plus aussi attractif, il n'y aura plus d'oiseaux car les zones alentours sont saturées, il n'existe pas d'autres places pour les oiseaux.
- Nécessité d'anticiper une baisse significative des effectifs d'oiseaux.

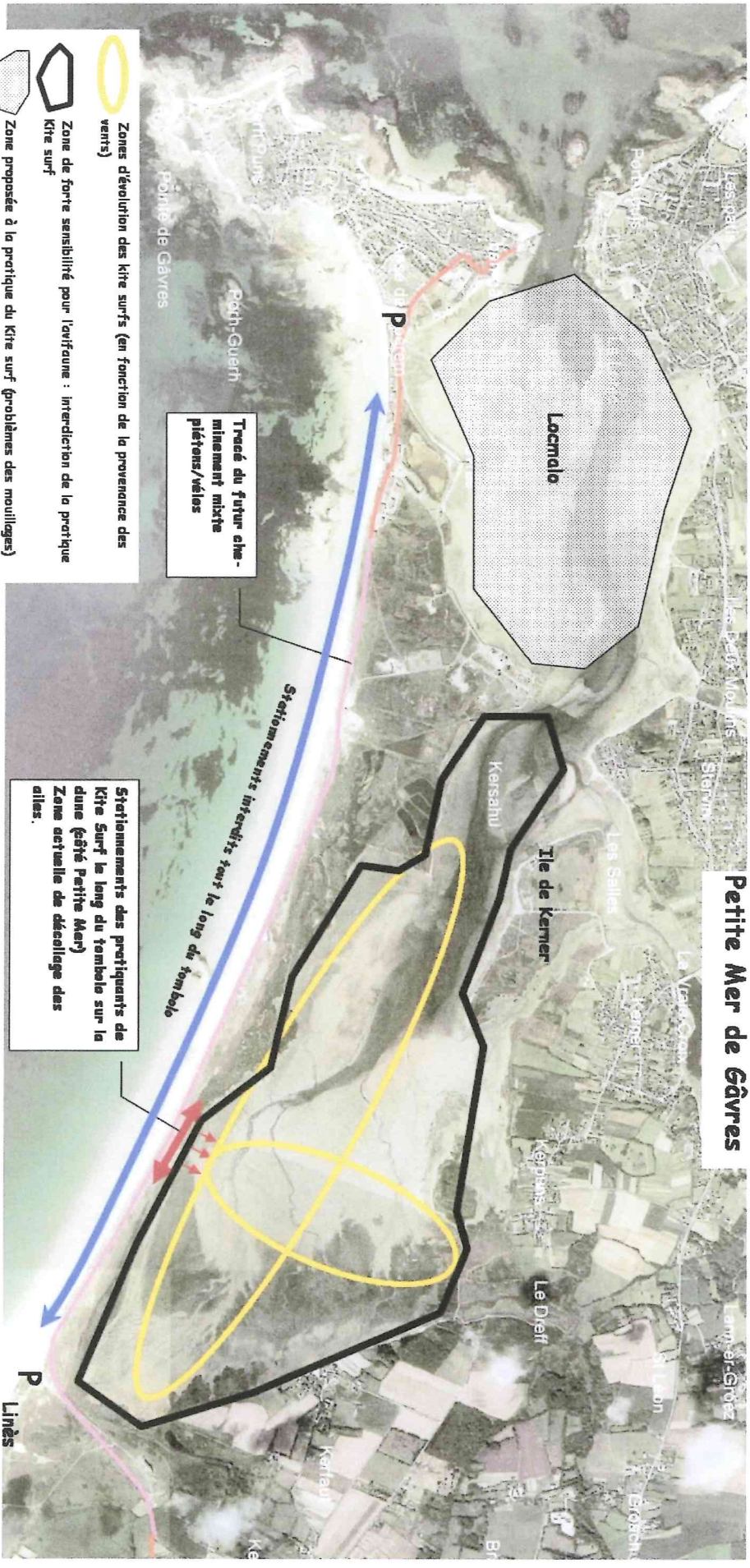
- Obligation dans le cadre de l'application de NATURA 2000 de mettre en place des mesures de conservation des habitats des oiseaux présents sur une ZPS

- Superposition totale des zones de forte sensibilité pour l'avifaune et du secteur utilisé pour la pratique du Kite surf (cf carte jointe)

- Kite surf source de dérangement pour l'avifaune (observations, nombreux indices) présente d'août à mars de Linès à la pointe de Kersahu. Proposition d'interdiction du Kite surf durant cette période sur ce secteur.
- Proposition de pratique de cette activité en baie de Locmalo (à voir pour les accès à la Petite Mer de Gâvres)

Aucune conclusion n'est prise ce jour en réunion, chacun a évoqué ses arguments et fait ses propositions qui sont rapportés dans ce compte rendu.

Site NATURA 2000 Massif dunaire Gâvres—Quiberon et zones humides associées






Petite Mer de Gâvres

Tracé du futur aménagement mixte piétons/vélos

Stationnements intéressants le long du tombolo

Stationnements des pratiquants de Kite Surf la long du tombolo sur la dune gâtée Petite Mary
 Zone actuelle de décollage des ailes.

-  Zones d'évolution des kite surfs (en fonction de la provenance des vents)
-  Zone de forte sensibilité pour l'avi-faune : interdiction de la pratique Kite surf
-  Parking existant et autorisé